



RAPPORT SUR LES FAITS SAILLANTS DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

**PRÉSENTÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE OLIVIER DUMAIS,
LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2020**

Chères lambertines, chers lambertins

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, je vous fait rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2019, tel que vérifié par la firme Blanchette Vachon et associés.

L'exercice financier 2019 de la Municipalité s'est terminé avec un excédent des revenus sur les dépenses de 1 033 030 \$. Les revenus totaux ont été de 8 570 000 \$ alors qu'ils avaient été de 8 815 376 \$ en 2018. L'excédent de fonctionnements non affecté s'est soldé au 31 décembre 2019 à 1 630 346 \$, comparativement à 755 360 \$ pour l'année précédente. Le solde disponible du fonds de roulement à la fin de l'année 2019 était quant à lui de 763 943 \$, alors qu'il se situait à 1 279 115 \$ au 31 décembre 2018. L'endettement total net à long terme s'est soldé au 31 décembre 2019 à 11 165 050 \$, en baisse de 120 547 \$ par rapport au solde de l'an passé.

Lors du dépôt du rapport financier 2019, soit le 1^{er} juin 2020, les représentants de la société de comptables professionnels agréés Blanchette Vachon concluaient que les états financiers consolidés (incluant 5,5 % des activités financières de la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière) présentaient une image fidèle de la situation financière de la Municipalité, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

En terminant, je désire vous assurer que nous poursuivrons notre gestion rigoureuse des financiers publics et que nous entendons optimiser les ressources dans l'offre de services municipaux de qualité.

Olivier Dumais, maire

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL 2019

En vertu de l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, la Municipalité doit publier la rémunération globale reçue par chaque membre du conseil dans le cadre de ses fonctions.

Membres du conseil	Rémunération	Allocation	Rému. MRC	Alloc. MRC	Régie	Total
Olivier Dumais, maire	27 990.03 \$	13 994.82 \$	2 607.12 \$	1 303.56 \$		45 895.53 \$
Germain Couture, conseiller au siège no. 1	6 662.82 \$	3 331.61 \$				9 994.43 \$
Dave Bolduc, conseiller au siège no. 2	6 662.82 \$	3 331.61 \$				9 994.43 \$
Renaud Labonté, conseiller au siège no. 3	6 662.82 \$	3 331.61 \$				9 994.43 \$
Geneviève Cliche, conseillère au siège no. 4	6 662.82 \$	3 331.61 \$			1 902.00 \$	11 896.43 \$
Caroline Fournier, conseillère au siège no. 5	6 662.82 \$	3 331.61 \$				9 994.43 \$
Anick Campeau, conseillère au siège no. 6	6 662.82 \$	3 331.61 \$				9 994.43 \$